

# L'ÉCONOMIE TUNISIENNE

## A L'HEURE DE LA PLANIFICATION IMPÉRATIVE

A J. L., affectueux hommage.

La Tunisie intéresse à plus d'un titre les économistes et l'ensemble des spécialistes français des sciences sociales. On ne saurait s'en étonner : une forte implantation européenne pendant la longue période du Protectorat a certainement contribué à tisser des liens économiques, culturels et affectifs ; à quoi il faut ajouter l'intérêt des expériences pratiquées depuis l'indépendance par un Gouvernement dynamique, stable et ouvert au progrès.

D'ores et déjà, on peut dénombrer maintes études consacrées directement ou non à l'économie du pays (1). Depuis quelques années, on note également l'apparition d'une littérature scientifique écrite par les Tunisiens eux-mêmes (2).

S'il fallait donner d'autres raisons de l'attention portée aux réalités tunisiennes, on pourrait ajouter que ce pays a atteint déjà un niveau économique et intellectuel lui permettant d'envisager l'avenir avec quelque optimisme. Une bonne infrastructure (voies de communication, installations portuaires, bâtiments scolaires et hospitaliers, etc.), et, par-dessus tout, le nombre *relativement* important et la qualité *relativement* appréciable des élites indigènes par rapport à beaucoup d'autres pays sous-développés africains : eu égard au nombre d'habitants, la Tunisie dispose, par exemple, de médecins, avocats, ingénieurs, professeurs et hommes d'affaires en quantité bien plus considérable que le Maroc ou les jeunes Républiques d'Afrique Noire.

Et certains auteurs, peut-être trop optimistes, en sont venus à assimiler la Tunisie, par le niveau de développement atteint et les chances de progrès ultérieurs, aux pays européens de la Méditerranée comme l'Espagne, la Grèce

(1) Citons notamment : Paul SEBAG, *La Tunisie, essai de monographie*, Paris, Editions sociales, 1951, ainsi que de nombreuses et remarquables études consacrées aux milieux ouvriers de Tunis et des environs ; J. VIBERT, « L'économie tunisienne à la fin de 1955 », *Notes et études documentaires*, Paris, septembre 1956, n° 2216 et 2217 ; J. DESPOIS, *La Tunisie*, Paris, A. Colin, 1961 ; Raymond BARRE, « L'économie de la Tunisie », *Revue d'économie politique*, 1954 ; Gérard DESTANNES DE BERNIS, « La Tunisie et la zone franc », *Les Cahiers de Tunisie*, 1959, n° 25 ; André NICOLAÏ, « Approche structurelle et effet de domination : la Tunisie », *Revue économique*, 1956 et « Tunisie : fiscalité et développement », *Tiers-Monde*, juillet-septembre 1962.

(2) Cf. les thèses de sciences économiques soutenues devant la Faculté de Droit de Paris par E. CHAMAKH (1950), M. GUEN (1961) et Ch. AYARI (1961).

ou l'Italie méridionale. A la vérité, les situations respectives de ces pays n'apparaissent pas comparables avec une grande évidence. A ne prendre que l'exemple du Mezzogiorno comme point de repère, une étude un peu sérieuse ferait vite apparaître le retard considérable de la Tunisie : l'analphabétisme nettement plus important, l'espérance de vie à tous âges moins élevée, le revenu moyen inférieur, la pression démographique plus forte seraient déjà suffisants pour expliquer le retard de l'ancien Protectorat. Il faut y ajouter, bien sûr, que l'Italie du Nord constitue un excellent réservoir d'hommes qualifiés et de capitaux susceptible de provoquer le « grand éveil » dont parle Gunnar Myrdal. On peut en effet compter que, sous l'influence d'un Gouvernement décidé, la solidarité nationale — ou, au minimum, l'intérêt bien compris de la bourgeoisie industrielle du Nord — assure un rapide démarrage du Mezzogiorno.

\*

\*\*

C'est en automne 1956 que paraît le *Rapport*, qualifié par certains de « révolutionnaire », de l'Union Général des Travailleurs Tunisiens (U.G.T.T.) dont le Secrétaire général était à l'époque M. Ahmed Ben Salah. On y trouvait un réquisitoire contre le capitalisme et le colonialisme, la proclamation de la nécessité pour les Tunisiens de prendre en mains les leviers de commande du système économique, d'assurer grâce à une planification rationnelle un développement économique rapide. De massifs investissements sur épargne interne étaient souhaités, de même d'ailleurs qu'une amélioration considérable de la répartition du revenu global. Le Gouvernement était critiqué de n'avoir pas procédé aux mutations des règles du jeu économique, de tolérer encore l'ingérence des étrangers et leur puissance, de faciliter le développement d'une classe de capitalistes tunisiens. En bref, l'U.G.T.T. affirmait qu'il ne pouvait y avoir indépendance politique véritable sans indépendance économique complète, sans politique d'inspiration nationale et populaire.

Un très bref laps de temps s'écoule et l'on apprend bientôt que ce rapport est retiré de la circulation. Un peu plus tard (1957), M. Ben Salah est évincé. L'histoire ne dit pas si la publication de ce rapport, à lui attribué, indisposa les militants de base de la Centrale syndicale ou si, plutôt, le retrait du texte et l'éviction de son auteur supposé ne furent pas ordonnés expressément par les Pouvoirs publics. Le Gouvernement, en effet, devait se sentir gêné par cette opposition virulente à la politique modérée qu'il menait. A maintes reprises, M. H. Bourguiba avait proclamé la nécessité des « étapes » : la bourgeoisie locale et les étrangers avaient dès lors de bonnes raisons de croire que le régime économique se maintiendrait longtemps encore (3).

Quatre ans plus tard, sans que la Tunisie ait connu de révolution, sans que des élections aient remplacé le parti au pouvoir, sans même que le

(3) Dans sa thèse, *La Tunisie indépendante face à son économie*, Paris, P.U.F., 1961, M. Moncef GUEB écrit (p. 184) : « Beaucoup des idées de ce rapport furent retenues par le Gouvernement national; on n'en rejeta que la méthode jugée contraignante et scabreuse dans un pays qui avait besoin, avant tout, de la cohésion de ses forces sociales ».

Gouvernement ait subi des modifications substantielles dans sa composition, M. Ben Salah se trouve, à la suite d'un remaniement ministériel limité, responsable quasi-unique de l'économie du pays. Il cumule, en effet, les fonctions de Secrétaire d'Etat aux Finances et au Plan. En peu de temps, quelques mois à peine, une « nouvelle politique économique » est affirmée, d'abord prudemment puis beaucoup plus nettement. Au début de 1962 paraissent les *Perspectives tunisiennes 1962-71* qui résument les objectifs (impératifs ?) établis par une petite équipe de planificateurs.

Notre propos aura d'abord pour objet d'exposer les causes d'un revirement si rapide et spectaculaire : nous nous demanderons par quelles voies, selon quels cheminements, au travers de quelles expériences les Pouvoirs publics en sont arrivés, en l'espace de seulement quatre ans, à renoncer au régime capitaliste interventionniste hérité du Protectorat et à adopter les cadres juridiques et la mystique de la planification impérative. Nous évoquerons en un deuxième temps les principales lignes de force des perspectives décennales.

## I. — DEPERISSEMENT DU CAPITALISME (1956-1961)

Deux ordres de raisons au moins peuvent être invoquées. D'une part, et c'est un aspect proprement « idéologique », les élites du pays — notamment les jeunes hauts fonctionnaires — ont remis en question le régime traditionnel incapable, selon elles, de favoriser le développement économique et les progrès rapides indispensables. Position qui s'accompagne évidemment d'un ardent plaidoyer en faveur de la planification impérative. D'un autre côté, les mesures de politique économique et financière, dont beaucoup furent adoptées par le Gouvernement sous la pression des nécessités quotidiennes, ne pouvaient manquer de faciliter le revirement idéologique.

### A. — ÉVOLUTION DES IDÉES

Au cours des premières années de l'Indépendance, la doctrine économique dominante accepte le système capitaliste contemporain : il n'est question, pour un temps, que de collaboration de l'Etat avec les capitalistes tunisiens ou étrangers (français), d'interventionnisme souple et de planisme indicatif. Si, finalement, l'idéologie opposée a prévalu, c'est beaucoup à cause de, ou grâce à, la critique systématique du régime occidental. Les hommes qui sont responsables de l'avenir économique du pays sont tous dirigistes au sens le plus rigoureux du terme; la plupart souhaitent voir définitivement établie une planification autoritaire englobant l'ensemble des activités nationales. L'Est a tous les attraits et jouit d'une excellente réputation; quant au capitalisme, ici comme ailleurs, « le mot et le régime ne suscitent pas (...) de favorables réactions émotionnelles » (F. Perroux).

A cela plusieurs raisons qu'il nous faut rapidement évoquer.

1) En premier lieu, les économistes et les hommes politiques tunisiens sont dans l'ensemble persuadés que la phase du capitalisme colonial se solde par un grave échec. Et, sur ce point, il est bien évident que les statistiques disponibles, quoique très imparfaites, ne font état d'aucune croissance économique spectaculaire. Au moins jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, aucun plan d'ensemble, aucun « grand projet » de développement économique destiné aux masses populaires n'a été conçu ni *a fortiori* réalisé. Certes, au gré des nécessités du capitalisme importé, une solide infrastructure a favorisé des croissances localisées, ce qui a directement profité aux Européens et à une petite minorité de Tunisiens. La découverte et l'exploitation des richesses du sous-sol, l'acclimatation rapide de l'olivier, des arbres fruitiers et de la vigne, l'implantation d'un petit nombre d'usines dans les villes ont permis un taux modéré de croissance globale; mais les années 30 et la deuxième guerre mondiale ont réduit les chances d'un développement économique décisif susceptible d'élever le revenu par tête au niveau du « minimum critique » (Leibenstein). Au surplus — et comme dans beaucoup d'autres pays pauvres — la baisse rapide de la mortalité (probablement de 50 à 20 pour mille) sans aucune diminution des taux de natalité a maintenu le pays à un niveau d'équilibre quasi-stationnaire : le croît démographique a presque entièrement absorbé les maigres surplus de richesses.

Nous ne disposons pas malheureusement de données chiffrées indiscutables qui auraient permis de résumer par quelques indices significatifs le bilan économique des années 1881-1956. On avance souvent des séries très incomplètes : on compare, par exemple, à diverses périodes les productions par tête de quelques biens et services. Ainsi, M. J. Vibert calcule un indice portant sur douze produits et montre que le taux de croissance de la population a dépassé celui de l'indice ainsi calculé; de son côté, M. M. Guen constate une diminution de la production par habitant du blé, de l'orge et de l'huile d'olive, entre les années 1929 et 1959 (4). Mais, comme ces auteurs le reconnaissent volontiers, ces statistiques demeurent très insuffisantes; ils font notamment remarquer que l'aide française directe (subventions et prêts) ou indirecte (dépenses dites de souveraineté) a accru, au cours des dernières décennies du Protectorat, de quelque 10 % le produit intérieur global.

Au mieux, il nous semble que les ressources disponibles à l'intérieur du pays ont augmenté *un peu* plus vite que la population. Bien qu'il mérite d'être noté, le résultat est modeste. D'ailleurs les Pouvoirs publics — en

(4) Cf. J. VIBERT, *op. cit.*, deuxième partie, pp. 52-53. Voir aussi M. GUEN, *thèse citée*, pp. 61-62, où nous trouvons les données chiffrées suivantes : production per capita de blé 145 kg en 1929 et 131 kg en 1959, d'orge 108 kg en 1929 et 51 kg en 1959, d'huile d'olive 27 kg en 1929 et 12 kg en 1959. Ces comparaisons sont incontestables. Comme le seraient celles portant sur les années 1929 et 1958. Pour cette dernière année, où les récoltes ont été bien meilleures qu'en 1959, les résultats sont approximativement les suivants : 140 kg de blé, 73 kg d'orge et 31 kg d'huile. On pourrait aussi suggérer que la production de fruits a été multipliée par 5 ou 6 entre 1925 et 1955. Mais ce genre d'arguments n'a pour but que de montrer l'inefficacité du recours aux statistiques partielles. Seul l'établissement de véritables comptabilités nationales rétrospectives permettrait de se faire une idée acceptable du rythme moyen de croissance et des modifications de la répartition du revenu. Tâche impossible dont l'intérêt pratique serait d'ailleurs assez réduit.

fait, l'Etat français — ont compris après la Libération qu'une aide massive et, dans une certaine mesure, planifiée devait être fournie. Cette dernière phase, de durée trop courte, a donné des résultats satisfaisants : la réussite relative de la politique interventionniste a permis de relever le niveau de vie, très diminué à la suite des opérations militaires, et de favoriser les progrès économiques.

Au moment où les Tunisiens prennent totalement le pouvoir (1956), ils ne peuvent manquer, jetant un regard en arrière, de se montrer critiques à l'égard du capitalisme. Tout au plus se plaisent-ils à reconnaître certains bienfaits de la dernière décennie du Protectorat : c'est affirmer en même temps que tout accroissement du degré d'intervention de l'Etat favorise le développement économique.

2) On comprendra alors aisément que les Intellectuels tunisiens suivent avec une attention sympathique les progrès des économies socialistes. Non qu'ils adhèrent, en général, à la doctrine marxiste, mais plutôt en raison des *analogies* qu'ils décèlent entre la situation actuelle de leur pays et celle des pays de l'Europe orientale avant les plans de développement. Le fait ne peut surprendre.

La pression démographique, la structure par âge, la structure de la population active et l'importance du secteur agricole, la répartition très inégale des revenus, l'ingérence du capital étranger constituent autant de points de comparaison. Par exemple, les taux de croissance démographique de la Yougoslavie, de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Pologne ont oscillé, entre 1920 et 1940 aussi bien qu'après la guerre, entre 1,5 % et 2 %; vers 1930-35, on trouvait dans ces pays attardés quelque 70 ou 80 % de la population active dans le secteur agricole, les revenus par tête, en 1938, étaient de l'ordre de 75 à 125 dollars (*valeur 1938*). Comme ces pays ont fortement progressé depuis 1945, il est tout naturel d'observer que de constantes références sont faites à la méthode de développement planifié qu'ils ont choisie. Notons aussi que les problèmes posés à la suite de l'éviction de fait de la bourgeoisie européenne de Tunisie présentent quelques similitudes avec ceux que les Gouvernements communistes ont dû résoudre après la liquidation de l'aristocratie foncière et de la bourgeoisie industrielle.

Certains auteurs tunisiens sont alors tentés d'esquisser des perspectives identiques aux objectifs des plans socialistes.

L'un d'eux écrit par exemple (5) : « Le chemin, avec le poids des sacrifices à consentir peut paraître long à parcourir. Pourtant, les résultats obtenus par des pays dont les données économiques et sociales n'étaient pas très différentes des nôtres doivent nous conduire à envisager un avenir prometteur. En effet, des pays comme la Yougoslavie, la Hongrie et la Bulgarie, qui disposaient en 1938 d'un revenu par tête d'habitant et par an n'excédant pas 40 dinars ont vu leur revenu national augmenter depuis 1947 de l'ordre de 12 % en moyenne par an. Mais pour obtenir un résultat aussi spectaculaire, il fallu investir jusqu'à 27 % du produit national ».

(5) M. ZANOUNI, « La planification en Tunisie », *Aspects et Perspectives de l'économie tunisienne*, avril-mai 1960, pp. 6-30. Citation extraite des pages 26 et 27.

Un autre auteur affirme qu'un taux d'investissement brut de 23 à 25 % du produit intérieur brut « est fréquemment observé dans certains pays en voie de développement » (6) en faisant implicitement allusion à l'Union Soviétique et aux Démocraties populaires.

On peut cependant se demander si ces taux de croissance et d'investissement sont si habituels et si le niveau de vie d'avant-guerre dans les Républiques socialistes citées est comparable à celui de la Tunisie d'aujourd'hui. Exprimés en *dollars* 1962, les revenus par tête de la Pologne, de la Hongrie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie étaient en 1938 respectivement égaux à 260, 280, 170 et 190. Le revenu *national* (et non *territorial*) par tête en Tunisie semble être à l'heure actuelle de l'ordre de 120 dollars : en effet, du produit intérieur brut, environ 260 millions de dinars, il convient d'abord de déduire les valeurs ajoutées par les producteurs étrangers résidant en Tunisie, puis les impôts indirects nets de subventions; ce qui fournit peut-être un revenu global brut de 210 millions et net de moins de 200 millions de dinars, soit 50 dinars par tête ou 120 dollars. La différence avec les revenus par tête des pays de l'Est (en 1938) est assez notable si l'on envisage notamment la formation accélérée d'une épargne libre ou forcée suffisamment massive pour favoriser un taux élevé de croissance. Au surplus, les taux d'investissement brut de l'ordre de 23 à 27 % n'ont été atteints qu'au cours des brèves périodes et ont été calculés sur la base de revenus nationaux *excluant les services*. Enfin, le taux de croissance de 12 % n'a été obtenu que pendant la période de reconstruction et les objectifs des plans actuels (depuis environ 1953) sont beaucoup plus modestes (7).

Le régime hérité du Protectorat n'a donc plus les faveurs des intellectuels tunisiens. « La méthode qui est préconisée comme solution de rechange, conduit à la mise en œuvre d'un certain nombre de techniques de transformation économique et sociale fondée sur l'application des éléments d'un plan de développement général de l'économie dans le cadre d'une politique d'austérité » rappelle un haut fonctionnaire spécialiste d'économie agricole (8). De son côté, un juriste de Droit public économique estime que l'industrialisation ne peut être réalisée que par l'Etat : « sous quelle forme va-t-il assurer cette gestion ? La formule soviétique nous semble la plus adéquate (...). Le système yougoslave de gestion des entreprises industrielles d'Etat est à repousser, ne serait-ce que provisoirement » (9).

Du capitalisme, on voit qu'il n'est plus question.

3) La sympathie manifestée à l'égard du socialisme planifié se comprend en effet davantage si l'on tient compte, dans le même temps, de la critique

(6) M. GUEN, *op. cit.*, p. 294.

(7) Tous les renseignements concernant les démocraties populaires sont tirés de l'ouvrage de M. J. MARCZEWSKI, *Planification et croissance économique des démocraties populaires*, Paris, P.U.F., 1956. Cf. notamment pp. 28 et 524 (démographie), 14 (pourcentage de la population agricole) et 46 (revenus par tête en dollars-1938; compte tenu de l'évolution des prix aux Etats-Unis, nous avons multiplié par 2,5 les revenus pour les exprimer en dollars actuels).

(8) M. ZANOUNI, *article cité*, p. 21.

(9) Cf. Mohsen LEMAN, « Principes juridiques d'une planification dans les pays sous-développés », *Aspects et perspectives...*, juin 1961, pp. 8-35. Citation extraite de la page 32.

impitoyable dirigée contre le régime capitaliste. On aurait pu croire que, la page de la colonisation tournée, le système d'organisation occidental trouvât quelques partisans; il n'en est rien : sont rejetées en bloc toutes les formes de capitalisme, même national, même interventionniste, même dirigiste ou « concerté ». Et cette condamnation est proclamée au nom de la morale sociale aussi bien que de l'efficience économique.

L'étalage du luxe au sein d'une pauvreté généralisée blesse bien des esprits avides d'équité. Les intellectuels tunisiens sont choqués par l'inégalité très grande dans la répartition des richesses, par l'activité commerciale qualifiée, toujours et partout, de spéculative. Un juste prix et une juste rémunération, une conception de la valeur fondée essentiellement sur le travail d'exécution, l'espoir — sinon la certitude — de trouver un dénominateur commun entre le développement économique et la justice, la volonté de réaliser un régime dur et pur, voilà autant d'opinions ou d'objectifs que l'*Intel-ligentsia* se refuse de discuter.

« Les inégalités de revenus, le clivage de la société entre détenteurs du capital et fournisseurs du travail, l'obsession du profit qui entraîne l'exploitation de l'homme par l'homme sont autant de caractéristiques du système capitaliste (...). Justice, égalité, dignité, tels sont les fondements de la condamnation morale du capitalisme », écrit un économiste qui n'adhère pourtant pas au marxisme (10).

Peut-on au moins justifier le capitalisme du point de vue de l'efficacité économique ? « Le capitalisme a commencé une mort à petit feu, il s'auto-détruit par son évolution même », sa disparition « est inscrite dans le mouvement de l'histoire ». Et l'auteur de conclure : « A quoi bon refaire le même chemin pour aboutir à un capitalisme qui se mue constamment vers le socialisme ? (...), il est possible d'éviter ce détour et de *confondre* en une seule étape les phases capitaliste et socialiste de l'évolution ».

L'idéologie à elle seule suffirait à expliquer le changement d'orientation de la politique économique tunisienne entre 1956 et 1961. La critique radicale de l'*ancien* est au fond assez indépendante des menus faits de la conjoncture économique et politique, et trop forte est la passion du *nouveau* et du *renouveau* (11). C'est la raison pour laquelle nous n'avons jusqu'ici qu'à peine fait allusion à l'histoire récente des faits. *Ceux-ci eussent-ils été assez différents, l'orientation actuelle n'en aurait pas moins prévalu*, peut-être (et c'est la seule réserve que nous pourrions apporter) avec quelques mois ou un petit nombre d'années de retard.

D'ailleurs, la détérioration continue de la situation économique n'a fait qu'apporter de l'eau au moulin des dirigistes et des planificateurs intransigeants.

(10) M. GUEN, « Socialisme et planification », *Aspects et Perspectives...*, janvier-février 1962. C'est nous qui soulignons dans le paragraphe suivant.

(11) Cf. Jacques BÉRQUE, *Les Arabes d'hier à demain*, Paris, 1960, pp. 13 sq. et *passim*.

## B. — PRESSION DES FAITS

Une analyse superficielle de la conjoncture économique tunisienne depuis 1954 conduirait à l'optimisme. Sept ans se sont écoulés au cours desquels la production végétale agricole a toujours dépassé en volume celle de la moyenne des années 1945-49. En ce qui concerne l'extraction de minerais et plus généralement la production industrielle, les indices annuels se sont toujours situés au-dessus de l'indice 100 (base choisie en 1950). Ce que le Service des statistiques a longtemps appelé le produit national (brut ou net), c'est-à-dire en fait le produit intérieur, marque une tendance certaine à l'accroissement: sous les réserves d'usage portant sur l'imperfection des outils d'analyse statistiques en pays sous-développé, on peut estimer à 2 % au moins l'accroissement moyen annuel de ce produit depuis l'année 1954 (autonomie interne) jusqu'en 1959. La consommation globale a également augmenté.

Le tableau I résume les données essentielles.

TABLEAU I

Années	Indices			Valeurs en millions de Dinars constants (1957)	
	Production végétale agricole (1)	Extraction minière (2)	Production industrielle (3)	P. I. B. (4)	Consommation globale (5)
1950	100 *	100	100	204, 2	168, 5
1951	74	113	113	206, 3	184, 4
1952	124	136	125	231, 8	212, 3
1953	131	124	119	240, 5	220, 2
1954	124	125	125	245, 7	220, 7
1955	84	146	147	233, 2	225, 0
1956	131	141	140	248, 7	253, 4
1957	119	138	143	238, 5	230, 6
1958	169	141	145	269, 5	250, 7
1959	125	129		258, 2	237, 4
1960	137	125		290, 1	269, 4
1961		115		279, 5	278, 5

Sources: Publications périodiques des Services de Statistiques et Perspectives tunisiennes 1962-71.

(1) indice synthétique tenant compte des productions de blé et d'orge, de fruits, plantes alimentaires et industrielles (liège), d'huile et de vin.

+ La base 100 en 1950 correspond à l'indice 128 si la base choisie est 100 en 1945-49.

(2) Pondération: phosphates = 42,5%; fer = 37%; plomb et zinc = 20,5%.

(3) Pondération: extraction minière = 682 pour mille; fabrication de plomb doux = 80; engrais phosphatés = 68; matériaux de construction et céramique = 157; sel marin = 13.

(4) P.I.B. = produit intérieur brut = somme des valeurs ajoutées brutes (amortissements compris) résultant de l'activité des entreprises (au sens large) augmentée des valeurs ajoutées au sein de l'administration et des ménages.

(5) La consommation globale est égale au P.I.B. diminuée de l'épargne brute.

TABLEAU II  
Épargne et investissement bruts

Années	Produit intérieur brut	Consommation globale	Épargne brute interne	Investissement brut	Déficit extérieur net	Propensions brutes	
						à épargner	à investir
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1950	204,2	168,5	35,7	42,0	6,3	17,5	20,6
1951	206,3	184,4	21,9	44,3	22,4	10,6	21,5
1952	231,8	212,3	19,5	39,9	20,4	8,4	17,2
1953	240,5	220,2	20,3	40,3	20,0	8,4	16,8
1954	245,7	220,7	25,0	36,0	11,0	10,2	14,6
1955	233,2	225,0	8,2	35,3	27,1	3,5	15,1
1956	248,7	253,4	- 4,7	28,5	33,2	- 1,9	11,4
1957	238,5	230,6	7,9	23,1	15,2	2,9	9,7
1958	269,5	250,7	18,8	27,8	9,0	7,0	10,3
1959	258,2	237,4	20,8	31,6	10,8	8,1	12,2
1960	290,1	269,4	20,7	45,7	25,0	7,1	15,8
1961	279,5	278,5	1,0	53,0	52,0	0,4	19,0

(1), (2) et (4) sont fournis directement (1950 à 1959 inclus) par le Ministère du Plan (in *Perspectives tunisiennes, 1962-71*).

De (1) à (5) : millions de dinars constants (1957).

(3) est égal à la différence entre (1) et (2).

(5) est égal à la différence entre (4) et (3).

(6) est le rapport entre (3) et (1) = propension brute à épargner.

(7) est le rapport entre (4) et (1) = propension brute à investir.

D'autres signes encourageants doivent être notés. Citons, par exemple, le remarquable accroissement des dépenses publiques d'éducation nationale et de santé; une augmentation sensible des crédits à la construction de logements populaires; un effort pour réduire, sinon évidemment liquider, le sous-emploi; un succès évident de la politique de stabilisation des prix de gros et de détail. Ajoutons enfin, sans prétendre être complet, que les Tunisiens ont rapidement acquis les compétences nécessaires pour assurer la bonne marche de l'administration courante.

Mais d'autres faits viennent démentir l'optimisme qui pourrait se dégager de ce bilan partiel. Ce point n'a pas échappé aux économistes et statisticiens tunisiens. En matière agricole, note Moncef Guen (12), « la Tunisie a vécu sur un sentiment d'aisance artificielle et le Bon Dieu a été à ses côtés » : quand, par exemple, la production céréalière a diminué, la récolte d'olives s'est hissée à un maximum jamais atteint; ou encore, la Tunisie a pu tirer un grand profit de la pénurie extrême de vin en France au cours de récentes années. Un concours de circonstances a donc favorisé le pays mais aucun homme sérieux n'a jamais imaginé qu'il en serait toujours ainsi. *D'autres signes ne pouvaient manquer d'alerter les économistes.*

(12) M. GUEN, *op. cit.*, p. 300. Il faut ajouter que les récoltes en 1959, 1960 et 1961 ont été médiocres.

TABLEAU III  
Épargne et investissement nets

Années	Produit intérieur brut	Amortissement	Produit intérieur net	Épargne nette	Investissement net	Propensions à épargner	nettes à investir
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1950	204,2	8,2	196,0	27,5	33,8	14,0	17,2
1951	206,3	9,2	197,1	12,7	35,1	6,4	17,8
1952	231,8	10,3	221,5	9,2	29,6	4,2	13,4
1953	240,5	11,2	229,3	9,1	29,1	4,0	12,7
1954	245,7	12,0	233,7	13,0	24,0	5,6	10,3
1955	233,2	12,7	220,5	- 4,5	22,6	- 2,0	10,3
1956	248,7	13,4	235,3	-18,1	15,1	- 7,7	6,4
1957	238,5	(13,8)	224,7	- 5,9	9,3	- 3,1	4,1
1958	269,5	(14,5)	(255,0)	(3,3)	(13,3)	(1,3)	(5,2)
1959	258,2	(15,2)	(243,0)	(5,6)	(16,4)	(2,3)	(6,8)
1960	290,1	(16,0)	(274,1)	(4,7)	(29,7)	(1,7)	(10,8)
1961	279,5	(16,8)	(262,7)	(- 15,8)	(35,2)	(- 6,0)	(13,4)

Valeurs en dinars constants (millions) aux prix de 1957.

(1) et (3) : cf. tableau II.

(2) = amortissements évalués par les comptes nationaux (1950 à 1957) et pour les années suivantes évaluations personnelles (concordant avec les prévisions des Perspectives décennales relatives à 1962).

(4) = Épargne brute (col. 3 du tableau II) moins amortissements.

(5) = Investissement brut (col. 4 du tableau II) moins amortissements.

(6) = rapport (4) sur (3).

(7) = rapport (5) sur (3).

En premier lieu, le rapide accroissement de la population tunisienne musulmane (90 % de la population totale en 1956, plus de 97 % en fin 1962) dont le *rythme* de croissance augmente comme il est aisé de s'en rendre compte au fil des recensements quinquennaux.

La fécondité quasi-naturelle liée à une réduction importante de la mortalité (notamment aux bas âges) explique la croissance du taux de croissance démographique : de l'ordre de 1 % au cours des vingt-cinq premières années du siècle, ce taux atteint 2 % dans les années 50, probablement 2,5 % à l'heure actuelle et a, selon nous, de grandes « chances » d'atteindre 3 % à bref délai.

En l'absence de « révolution démographique » que les Pouvoirs Publics ne pourront assurément décréter, ces perspectives ne viennent pas faciliter la tâche : le Gouvernement devrait tous les ans pouvoir assurer du travail supplémentaire à 30 000 hommes et de la nourriture à 100 000 personnes. En l'espace de sept ans (1954-1961), la population tunisienne musulmane a probablement augmenté de 15 %. Il est vraisemblable qu'elle s'accroîtra encore de quelque 30 % au cours de la décennie 1962-71.

Deuxième fait à noter : l'épargne (brute et nette) interne aussi bien que l'investissement (brut et net) ont considérablement diminué depuis 1950, ce qui ne laisse pas d'être très inquiétant pour l'avenir. Les tableaux II et III se passent pratiquement de commentaires.

Ces données statistiques étant relevées, on doit se demander maintenant :  
— si l'investissement net de ces dernières années a été suffisant pour faire face à l'accroissement démographique;

— les raisons pour lesquelles l'épargne interne a diminué aussi considérablement depuis 1950.

Si, de période en période, un investissement net a paru contribuer à accroître le stock de capital, il nous paraît que cet accroissement n'a pas atteint le minimum requis par le croît de la population. Les économistes estiment que pour réussir à maintenir à son niveau le produit national net par habitant, il faut investir un pourcentage du Produit intérieur net égal au produit du taux d'accroissement démographique par le coefficient marginal de capital (13). Pour la période 1950-61, on retiendra le taux de 2 % (i.e. taux d'accroissement de la population musulmane diminué d'un taux correspondant à l'émigration européenne) et un coefficient marginal de capital de 4 (coefficient retenu par les Planificateurs tunisiens dans les Perspectives décennales).

Si l'on admet ces hypothèses de travail, il devient alors clair que l'investissement net purement « démographique » doit être de 8 % du Produit intérieur net, l'excédent éventuel permettant un accroissement simultané du produit par tête et du capital par tête.

Le tableau IV fait le point de l'évolution récente.

TABLEAU IV  
Taux d'investissement net démographique et résiduel

Années	Taux d'investissement net effectif	Taux d'investissement requis par le croît démographique	Taux d'investissement net résiduel
	(1)	(2)	(3)
1950	17,2	8	9,2
1951	17,8	8	9,8
1952	13,4	8	5,4
1953	12,7	8	4,7
1954	10,3	8	2,3
1955	10,3	8	2,3
1956	6,4	8	- 1,6
1957	4,1	8	- 3,9
1958	(5,2)	8	(- 2,8)
1959	(6,8)	8	(- 1,2)
1960	(10,8)	8	(2,8)
1961	(13,4)	8	(5,4)

(1) Cf. tableau III col. (7).

(3) = (1) moins (2).

(13) Voir par exemple W. Rostow, *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Editions du Seuil, (1962), p. 58.

Malgré l'apport substantiel de devises (aides française et américaine notamment), le taux d'investissement « résiduel » atteint à partir de 1956 des valeurs négatives. La cause essentielle de ce phénomène doit évidemment s'expliquer par la fuite des capitaux (liquidations d'actifs) et des revenus courants appartenant aux Européens. Le tableau V fournit les évaluations en millions de dinars courants (en fait à peu près équivalent à des dinars constants - 1957) des « transferts sans contrepartie » par le *Comité Monétaire de la Zone franc*.

TABLEAU V

Années	Transferts	Années	Transferts
1952	5,9	1955	17,1
1953	4,8	1956	29,5
1954	9,3	1957	33,1
		1958	31,3
		1959*	5,0
		1960*	7,1

\* Contrôle des transferts.

Cette hostilité de la colonie européenne à l'égard des nouveaux Pouvoirs Publics s'est manifestée en diverses occasions. Nous retiendrons deux tests caractéristiques : la diminution drastique des investissements d'origine privée et l'accroissement considérable, depuis le contrôle des transferts (janvier 1959), de la monnaie oisive (i.e. des encaisses détenues par la bourgeoisie française et tunisienne). Les tableaux VI et VII le montrent à l'évidence.

L'investissement privé net réel a donc diminué, par rapport à 1949 (meilleure année de l'après-guerre), de 75 % en 1957. Il reste encore très en-deçà du maximum au cours des toutes dernières années. Les premières données pour 1962 (1 439 milliers de dinars courants au 1<sup>er</sup> trimestre) sont peu encourageantes (14).

Les prix n'ayant que peu varié depuis 1952 (augmentation d'environ 15 % en dix ans) et le produit global intérieur (donc, dans une large mesure, les transactions) n'ayant augmenté qu'à un rythme très modéré, il semble que l'accroissement considérable de la masse monétaire soit due à l'interdiction des transferts (13 janvier 1959). L'épargne s'est bien constituée d'année en année, mais a été en partie conservée sous forme d'encaisses liquides.

Autre facteur inquiétant à noter : la balance commerciale accuse régulièrement des déficits très importants que seule une croissance économique exceptionnelle aurait pu justifier.

Sauf en 1957-59 où la balance n'est que faiblement déficitaire, le taux de couverture des importations est habituellement de l'ordre de 60 % (Tableau VIII). Il est vrai que les disponibilités en devises de la Banque Centrale ne sont guère entamées. C'est parce que l'aide américaine (200 à 250 millions de dollars en cinq ans) et les transferts *publics* nets venant de France (entre

(14) Cf. *Bulletin de statistiques et d'études économiques*, janvier-mars 1962. n° 17.

TABLEAU VI

## Evolution des investissements nets privés sociétaires

Années	Investissements en millions de dinars courants	Investissements en millions de dinars constants (1959)	Indices du volume des investissements base 100 en 1949
	(1)	(2)	(3)
1948	5 029	(9 050)	(74)
1949	8 858	(12 200)	(100)
1950	5 580	7 923	65
1951	6 738	8 423	69
1952	6 243	7 179	59
1953	9 084	10 262	84
1954	5 069	5 741	47
1955	5 072	5 681	46
1956	6 711	6 867	56
1957	3 197	3 056	25
1958	5 630	5 462	45
1959	8 650	8 650	71
1960	8 115	(7 900)	(65)
1961	7 266	(6 900)	(57)

(1) fournis par les Services officiels de statistiques.

(2) calculés pour les années 1950 à 1959 inclusivement par la Direction du Plan (cf. Banque Centrale de Tunisie *rapport annuel* 1959, p. 29) et pour les années 1948-49 et 1960-61 par nous-même en utilisant les indices officiels des prix de gros.

(3) = série calculée par nous à partir des données de la col. (2).

TABLEAU VII

## Evolution des deux principaux éléments de la masse monétaire

Dates (31 décembre)	Circulation fiduciaire	Dépôts à vue	Totaux	Indices
	(1)	(2)	(3)	(4)
1952	23,8	25,1	48,9	100
1953	24,0	26,9	50,9	104
1954	26,5	32,3	58,8	120
1955	28,0	32,7	60,7	124
1956	32,1	28,4	60,5	124
1957	27,2	25,7	52,9	108
1958	27,8	35,7	63,5	130
1959	32,6	43,7	76,3	156
1960	37,8	49,9	87,7	179
1961	43,3	58,8	102,1	209

(1) et (2) fournis par les Services officiels de statistiques.

(3) = (1) + (2).

(4) calculé d'après la col. (3), base 100 au 31-12-52.

30 et 50 milliards d'anciens francs avant 1959, seulement 21 milliards en 1959 et 17 milliards l'année suivante) alimentent des flux très importants, équivalant à quelque 20 % du produit intérieur brut ! Personne n'a jamais contesté à Tunis le caractère précaire des réserves en devises et les conditions *politiques*, non écrites explicitement il est vrai, de l'octroi des dons et prêts étrangers (15).

TABLEAU VIII  
Commerce extérieur

millions de Dinars cour.

Années	Importations (1)	Exportations (2)	Déficit (3)	% de couverture des importations (4)
1950	51,5	39,8	11,7	77
1951	63,8	37,9	25,9	59
1952	64,9	40,2	24,7	62
1953	60,1	39,1	21,0	65
1954	59,3	44,5	14,8	75
1955	63,3	37,4	25,9	59
1956	68,0	39,3	28,7	58
1957	63,3	54,2	9,1	86
1958	64,9	64,4	0,5	99
1959	64,2	59,6	4,6	93
1960	80,1	50,3	29,8	63
1961	88,4	46,3	42,1	52
1962	90,9	48,7	42,2	54

(1) et (2) fournis par les Services officiels.

(3) = (1) moins (2).

(4) = rapport (2) / (1) multiplié par 100.

Malgré les freins institutionnels placés par l'Etat aux importations de biens de consommation (hausse des droits de douane en octobre 1959 et dépôts obligatoires — « cautionnements » — par les importateurs en été 1961), on assiste à un curieux phénomène. Rapidement, une bourgeoisie tunisienne a relayé les Européens sinon en tant que producteurs, épargnants et investisseurs, du moins comme consommateurs de biens durables importés (voitures de tourisme, appareils ménagers, tissus de qualité, etc.). Le tableau IX traduit le fait sous forme chiffrée.

On hésite à classer parmi les facteurs inquiétants de l'évolution récente des faits économiques (ou à portée économique) l'exode massif des Européens. Les premières émigrations, dans les années 1954-58, n'ont guère provoqué de perturbations sérieuses, s'agissant surtout de petits fonctionnaires aisés-

(15) On trouvera un tableau statistique concernant l'aide américaine (dons et prêts longs) à la Tunisie dans l'article cité de M. André NICOLAÏ, *Tiers-Monde*, 1962, p. 457. L'évolution des transferts publics nets provenant de France est retracée dans le *Rapport* du Comité Monétaire de la Zone franc, *Statistiques et études financières*, décembre 1961, supplément, n° 156, p. 1988. La diminution de ces transferts au cours des années les plus récentes est liée au retrait (ou quasi-retrait) de la Tunisie de la zone franc à la suite de l'interruption de l'aide proprement économique française et de la dévaluation du franc. Cf. *infra*.

ment remplaçables. Les années passant, les départs ont alors intéressé la bourgeoisie, c'est-à-dire les cadres du Protectorat défunt : avocats, médecins (714 en 1959 mais 370 seulement vers juillet 1962), ingénieurs, professeurs et hommes d'affaires. Malgré les difficultés qu'ils ont connues et les pertes qu'ils ont pu subir, ces Européens ont évidemment essayé, avec un succès partiel, de transférer leurs liquidités. On sait que, le 13 janvier 1959, le Gouvernement établit un contrôle strict des transferts. Cette mesure, d'une importance capitale, traduisait la volonté des Pouvoirs Publics d'en finir avec un mouvement, vieux de cinq ou six ans, qui « vidait le pays de sa substance ».

TABLEAU IX

Evolution de l'indice des importations de biens de consommation

Années	Indices	Années	Indices
1949	100	1955	132
1950	112	1956	152
1951	120	1957	141
1952	113	1958	125
1953	116	1959	142
1954	120	1960	155
		1961	186

C'est ici le lieu de conter l'histoire du dialogue entre le Gouvernement tunisien et les Européens. Les deux parties ont toujours affiché la plus grande sympathie l'une pour l'autre; mais dans le même temps, les Européens prenaient les dispositions nécessaires en mettant à l'abri (en France) leurs épargnes courantes et le produit des liquidations d'actifs; quant au Gouvernement, sa politique visait très naturellement à prendre en mains tous les leviers de commande de l'économie nationale.

Au moment où l'indépendance fut acquise (mars 1956), le Gouvernement put aisément constater qu'il ne possédait pas la moindre parcelle de pouvoir économique. La circulation fiduciaire dépendait de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie, l'appareil bancaire était entièrement français, le taux de change de la monnaie « nationale » était déterminé par Paris, les devises étrangères acquises par la Tunisie étaient versées au *pool* de la zone franc; sur le plan local, les grandes sociétés commerciales et industrielles ainsi que la plupart des petites et moyennes entreprises étaient tenues par des Français.

Pendant quelques années, le Gouvernement manifesta son intention de retenir en Tunisie la plus grande partie de la colonie européenne. Mais il est vrai que les Pouvoirs Publics et les hommes politiques réclamaient le retour des terres françaises aux agriculteurs tunisiens; bientôt le Gouvernement décida d'imposer aux travailleurs qualifiés du pays (des Italiens) et aux commerçants, industriels et représentants de commerce (Français) un système de cartes de travail ou d'autorisations précaires et révocables, interprété comme on peut l'imaginer par les intéressés.

En bref, le Gouvernement tunisien tolérait les Européens en exigeant d'eux un comportement « nationaliste-tunisien »; et les Européens accep-

taient de demeurer et travailler en Tunisie à condition de déposer leurs épargnes dans les banques françaises. Le problème aurait peut-être pu connaître une solution (16) si la guerre d'Algérie et l'Affaire malheureuse de Bizerte n'avaient pas entamé le reste de confiance réciproque.

Le problème de la coexistence des diverses communautés est d'ailleurs pratiquement résolu par le départ définitif des trois-quarts des Français et de près des deux-tiers des Italiens.

Le Gouvernement tunisien regrette-t-il cet exode ? On ne peut l'affirmer. Il est probable que, sur ce point au moins, les avis soient *très partagés*. Désormais, en effet, la politique de planification impérative ne doit plus rencontrer de vives résistances de la part des quelques milliers d'Européens travaillant encore en Tunisie : peu préparés psychologiquement à collaborer à une politique d'austérité et de nivellement (relatif) des revenus, les Européens auraient assurément adopté un comportement hostile à la nouvelle politique économique. Mais, d'un autre côté, les Européens apportaient une « assistance technique » *de facto* et, en raison même de leurs revenus élevés, alimentaient largement les caisses de l'Etat (cf. nos tableaux X et XI et l'article déjà cité de M. André Nicolai).

TABLEAU X  
Contribution Personnelle d'Etat  
Imposition 1957 — Revenus 1956  
Nombre de déclarations par tranches de revenus

	Moins de 390 dinars	De 391 à 1 000 d.	De 1 001 à 10 000 d.	Plus de 10 000 d.	Totaux
Tunisiens	17 559	4 169	986	5	22 719
Etrangers	19 611	12 983	4 599	42	37 235

Source : *Annuaire statistique*, 1957-58, p. 159.

TABLEAU XI  
Adhérents et allocataires aux Caisse d'allocations familiales (1957)

	Adhérents patronaux		Allocataires salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Tunisiens musulmans	1 122	16,8	39 975	67,8
Tunisiens israélites	847	12,7	3 084	5,2
Français	3 656	54,7	5 369	9,1
Italiens	736	11,0	6 355	10,8
Autres étrangers	318	4,8	4 169	7,1
Totaux	6 679	100	58 952	100

Source : *Ibid.*, p. 165.

(16) Par exemple autorisation de transférer une partie (20 ou 30 %) des revenus déclarés pour un certain nombre de Français appartenant à des professions jugées utiles par le Gouvernement tunisien. Un accord, en ce sens, semble avoir été récemment conclu entre la Tunisie et l'Italie.

Dernier fait important qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et dont on ne peut affirmer qu'il ait été totalement préjudiciable au pays : le retrait de la Tunisie de la zone franc (de facto sinon en droit pur).

En décembre 1958, le franc est dévalué et notre Gouvernement, agissant avec désinvolture, en informe le Gouvernement tunisien quelques heures avant le grand public. Les Tunisiens refusent de dévaluer le Dinar. Ce que l'on a appelé le « décrochage du Dinar » a été l'effet d'une prise de conscience de soi relevant autant de la dignité que du prestige; au surplus, cette décision de non-alignement a été favorisée par celle, identique, du Gouvernement Royal marocain.

« J'ai pensé que ce pays jeune et neuf, devait déclarer le Président Bourguiba le 15 janvier 1959, ne pouvait déceimment dévaluer sa monnaie nationale deux mois après sa mise en circulation (...). Le Gouvernement se refuse à toute dévaluation même si cela devait se traduire par l'arrêt de nos activités (...). Jouer avec la monnaie qui porte l'effigie du chef de l'Etat et la signature des responsables de ses finances est chose indécente au regard de la morale ».

Sur le plan technique, le Gouvernement a alors dû affronter plusieurs difficultés : accélération des transferts privés (du fait de la prime de change) jusqu'au 13 janvier 1959, augmentation sensible des importations venant de la zone franc (en raison du succès même de la dévaluation qui ne fut pas suivie d'une hausse des prix français), obstacles accrus pour les exportateurs de Tunisie; à quoi il faut ajouter les dévaluations, en 1959, de la peseta et du franc marocain, qui devaient réduire encore la puissance contractuelle de la Tunisie sur les marchés étrangers.

Mais la Tunisie, lasse de suivre continuellement la politique du leader de la zone franc, demande ensuite au partenaire français davantage de liberté. Par un accord financier signé en septembre 1959, la Tunisie et la France conviennent de limiter en effet le degré de solidarité unissant le Dinar et le Franc. Du point de vue tunisien, cet accord est, dans l'immédiat, considéré comme une réussite : « La Tunisie réclama et obtint (...) l'individualisation et la comptabilisation séparée de ses opérations de change sur le marché de Paris de façon à pouvoir bénéficier du solde créditeur éventuel de ses règlements avec les pays extérieurs de la zone franc », nous précise le *Rapport annuel* (1959) de la Banque Centrale. Désormais la Tunisie peut négocier librement les devises qu'elle gagne; compte tenu des excédents de la balance commerciale tunisienne à l'égard des zones monétaires étrangères, au cours des années précédentes, la France lui accorde un découvert de 15 millions de dollars (unité de compte).

Que reste-t-il de la zone franc, au niveau des relations franco-tunisiennes ? « La solidarité de la zone, répond M. G. Destannes de Bernis (17), se trouve réduite à peu de chose ». En bref, on peut dire que la Tunisie a cessé d'en faire partie dans ses relations avec le reste de la zone; mais du côté français, il reste que les transferts privés vers la Tunisie sont parfaitement libres (et quasi-inexistants, il est utile de le préciser).

(17) Gérard DESTANNES DE BERNIS, article cité, p. 21.

Demandons-nous maintenant si, dans l'hypothèse (souhaitée par tous) d'une amélioration des rapports politiques, les deux pays ne pourraient envisager de renforcer leurs liens économiques et financiers. La Tunisie et la France ont-elles un *mutuel* intérêt à faire partie d'une zone franc, évidemment renouvelée ?

Dans son article déjà cité, M. Destannes de Bernis a analysé le type de rapports monétaires très particuliers qui caractérisait la zone. Avec raison, l'auteur estime que la conception étroite de la zone franc, telle qu'elle est habituellement retenue, n'a aucune chance de survivre. On ne peut plus, en effet, entendre seulement par zone monétaire un espace où règne une liberté absolue des transferts et une convertibilité totale des monnaies. Aussi, très justement, G. de Bernis suggère-t-il de « définir les zones monétaires comme les espaces privilégiés d'une coopération économique dont le but est la croissance de chacun des membres, et dont la solidarité apparaît dans le maintien d'une convertibilité plus libre à l'intérieur qu'à l'extérieur. Tout le reste est accessoire ou superflu, souvent inutile, parfois dangereux ».

C'est, à notre sens, la seule définition réaliste, surtout depuis que chacun des pays membres a, en l'espèce, acquis son indépendance. Il est alors bien évident que « les pays indépendants sont fidèles à l'esprit d'une zone monétaire lorsqu'ils laissent entendre qu'ils ne continueront à y appartenir qu'autant que cette adhésion est conforme à leur intérêt économique. Concrètement, si le taux de croissance de la Tunisie à l'intérieur de la zone franc n'est pas plus élevé que celui auquel elle pourrait prétendre à l'extérieur, on ne voit pas pourquoi elle pourrait continuer à y adhérer du simple point de vue de ses intérêts (...) » (18).

En fait, la Tunisie n'avait plus l'impression en 1959 de tirer avantage de son appartenance à la zone.

En 1957-58, par exemple (mais ceci était également vrai auparavant), la Tunisie supportait des « sur-prix » assez considérables chaque fois qu'elle importait des produits français, permettant ainsi à notre pays de maintenir un certain nombre d'entreprises « marginales » en activité; elle alimentait le *pool* des devises de la zone grâce à ses excédents commerciaux sur le reste du monde; d'autre part, la France économisait de précieuses devises en achetant des produits agricoles à la Tunisie. En *contrepartie* de ces avantages certains, il était normal que la France accordât une aide substantielle pour permettre à la Tunisie de se développer à un rythme rapide. Au surplus, pouvait-on ajouter, un tel développement devait accroître la puissance du groupe tout entier et donc profiter notamment à l'économie française elle-même.

L'histoire récente des négociations économiques et financières franco-tunisiennes (accords de septembre 1959 régulièrement reconduits) semble indiquer que la France n'a mis aucun obstacle aux exigences tunisiennes. Les négociateurs français paraissent avoir volontiers accepté le retrait de fait de la Tunisie de la zone franc. On ne sait pas si cela résultait d'une certaine lassitude ou d'un revirement conscient du Gouvernement français; on ignore

(18) G. DE BERNIS, article cité, p. 19.

également si le Gouvernement tunisien a été pleinement satisfait d'obtenir si vite ce qu'il réclamait.

A notre sens, des raisons d'ordre *économique* suffiraient à expliquer l'attitude française. L'article de M. Destannes de Bernis, rappelons-le, est intitulé « La Tunisie et la zone franc »; en d'autres termes, l'auteur se demandait (en 1959) si la *Tunisie* avait *intérêt* à demeurer dans cet espace monétaire, et il analysait les exigences minimales de ce pays. Ne pourrions-nous pas, à notre tour, nous demander si la *France*, de son côté, conserve un quelconque avantage *économique* à retenir la Tunisie dans une telle zone ? (19).

Depuis la Libération, la France a accompli, en effet, le redressement spectaculaire que l'on sait et la V<sup>e</sup> République, bénéficiant de la politique économique de la IV<sup>e</sup>, a favorisé un suréquilibre de la balance des paiements : avec une facilité déconcertante, les réserves en devises se sont continuellement accrues et notre pays a pu, sans à-coup, affronter le Marché Commun. *Aussi les problèmes sont-ils aujourd'hui très différents de ceux qui se posaient avant 1959.*

En premier lieu, la plupart des produits français peuvent être exportés à des prix parfaitement compétitifs; ce qui supprime le phénomène dit du « sur-prix » et, par la même occasion, un atout dans le jeu d'éventuels négociateurs tunisiens (20).

En second lieu, l'alimentation en devises, grâce aux exportations de l'ancien Protectorat, n'atteindrait même pas le « quantum d'action », car il s'agirait de 5 à 10 millions de dollars par an, alors que les réserves actuelles de la Banque de France dépassent 3 500 millions de dollars. Dans le même ordre d'idées, la France n'aurait que désavantage à continuer d'acheter des produits tunisiens à des prix supérieurs à ceux du marché international puisque sa trésorerie en devises est tout à fait à l'aise (21).

En dernier lieu, il devient chaque jour plus clair que la France a choisi d'adhérer à une *autre* zone de solidarité économique et de discuter avec d'autres pays, riches et hautement industrialisés, des taux de croissance « acceptables pour chacun compte tenu des possibilités de l'ensemble ». Cette zone, on le sait, admet déjà une convertibilité monétaire quasi-illimitée. Ainsi qu'on l'observe, cette zone n'a plus rien à voir avec les zones franc ou sterling et ces dernières sont vraisemblablement appelées à disparaître. Le

(19) Nous n'envisageons ici que les relations franco-tunisiennes. Une autre question serait de savoir si la zone franc dans son ensemble n'a pas perdu tout intérêt *économique* pour la France

(20) « Il convient de se rappeler (...) que les pertes qui pourraient résulter de nos exportations sur la France seraient largement compensées par nos importations réalisées, à des conditions nettement plus favorables en dehors de la zone franc. Si le blé et les agrumes se vendent à des prix avantageux sur le marché français, il ne faut pas oublier que la voiture type Peugeot qui sort de France à un million ne coûte que 500 000 en Allemagne et bien moins encore au Japon ». (Discours présidentiel du 15-1-59).

(21) Il est vrai qu'on pourrait prétendre que les achats français profiteraient aux colons français établis en Tunisie. Mais ce qui était vrai il y a quelques années ne l'est plus aujourd'hui : d'une part, les accords inter-gouvernementaux ont prévu le retour progressif des terres à l'Etat tunisien; d'autre part, les colons qui auraient pu demeurer encore quelques années dans le pays ont manifesté, après juillet 1961, leur volonté de quitter définitivement la Tunisie.

fait nous paraît en tout cas certain en ce qui concerne la zone franc ou ce qu'il en reste (22).

Ainsi, aucune raison d'ordre strictement économique n'inciterait la France à demander à la Tunisie, au Maroc ou à la Guinée, *par exemple*, de demeurer dans une zone qu'elle animerait. On pourrait certes avancer des motifs de solidarité humaine ou d'intérêt culturel et l'auteur de ces lignes pense en effet que de tels motifs se suffiraient à eux-mêmes; on pourrait peut-être, à la limite, parler d'avantages économiques réciproques à très long terme. Mais il paraît peu probable aujourd'hui que l'opinion publique française, les Assemblées et le Gouvernement puissent consentir d'appliquer une politique aussi généreuse alors que l'installation d'un million de Français d'Afrique du Nord et la politique sociale réclamée par tous (vieux, agriculteurs, fonctionnaires, etc.) accroissent considérablement les charges de la Nation.

\*  
\*\*

La création de la Banque Centrale et d'une monnaie nationale, le non-alignement du Dinar, le contrôle strict des transferts vers la France et le retrait de fait de la Tunisie de la zone franc sont autant de manifestations d'indépendance économique. En même temps, le départ définitif de la colonie européenne simplifie les problèmes qui vont se poser aux hommes politiques.

Directement ou indirectement, c'est désormais l'Etat qui contrôle et (ou) anime les nouvelles Institutions économiques, banques, assurances, sociétés industrielles, coopératives, offices. A aucun moment, il ne s'est trouvé de capitalistes tunisiens en nombre suffisant pour prendre en charge tel ou tel secteur-clé de l'activité productrice. Au total, la « tunisification » de l'économie a donc été réalisée par l'Etat seul. En l'absence de toute doctrine favorable à la planification, la Tunisie aurait certainement connu, au minimum, un dirigisme sévère : c'est le prix qu'il fallait payer pour *nationaliser* rapidement l'économie du pays. Intervenant dans tous les domaines, affrontant les obstacles liés à la décolonisation, pâtissant de la méfiance des capitalistes de tous bords, l'Etat pouvait-il rester insensible aux avantages d'une action vraiment coordonnée ? Les mille et un problèmes à résoudre ne devaient-ils pas logiquement être étudiés dans le cadre de décisions globales venant du sommet ? Idéologie et action politique quotidienne convergeaient, au fil des ans, pour aboutir à la nomination d'un Ministre unique chargé de l'ensemble des problèmes économiques et financiers.

(22) En septembre 1962, moins de 18 % des exportations et des importations françaises sont dirigées vers, ou proviennent des autres pays de la zone franc. Par rapport aux années 50, la réduction en pourcentages est de moitié !

## II. — PERSPECTIVES DECENNALES (1962-1971)

« L'idée de planification est liée en Tunisie à l'idée d'indépendance. Petit pays à économie coloniale, c'est-à-dire étroitement dépendant de l'économie « métropolitaine », la Tunisie se devait, en recouvrant sa souveraineté, de l'asseoir sur des fondements solides et durables : une économie nationale équilibrée, animée par des centres dynamiques de croissance intégrée, laissant la voie ouverte à une coopération maghrébine durable et entièrement vouée à la satisfaction des besoins du plus grand nombre. »

Ce passage, extrait de la publication officielle à laquelle nous ferons constamment référence (23), situe parfaitement l'importance attachée par les Pouvoirs Publics au développement économique et au progrès social de la prochaine décennie. Le Gouvernement avait déjà organisé, dès 1956, une Administration du Plan, d'abord Sous-secrétariat d'Etat puis Direction; jusqu'à la fin de 1960, celle-ci avait essentiellement pour tâche de contrôler les activités économiques nationales et de répartir les crédits budgétaires consacrés aux investissements. En 1958 était institué un Conseil National du Plan dont la composition et le rôle furent soigneusement précisés mais dont l'activité fut réduite. Le véritable tournant, répétons-le, fut pris en 1961 : les Perspectives décennales établies sous la direction de M. Ben Salah furent approuvées d'abord par le Conseil National du Plan puis par l'Assemblée Nationale.

Demandons-nous d'abord quels sont les grands objectifs de ce Plan; envisageons ensuite les voies et moyens choisis par les économistes tunisiens.

### A. — OBJECTIFS

Les résultats attendus sur le plan macro-économique sont de trois ordres : un taux de croissance du produit intérieur brut de 6 % par an, soit environ 82 % en dix ans; la liquidation définitive du chômage structurel; enfin, une redistribution drastique du produit global en faveur des groupes sociaux les plus déshérités.

#### a) *Taux de croissance.*

Plusieurs « perspectives » avaient été proposées, entre 1956 et 1961, par quelques hauts-fonctionnaires du Gouvernement :

— en 1957, plusieurs économistes parmi les plus sérieux envisageaient un taux de 10 % par an, tout à fait excessif si l'on tient compte de l'évolution antérieure et des reconversions de tout ordre nécessitées par la décolonisation;

(23) *Perspectives tunisiennes 62-71*, Publication du Secrétariat d'Etat aux Affaires culturelles et à l'information, Tunis, 1962.

— en 1960, un haut-fonctionnaire, spécialiste de la planification agricole, fixait comme « objectif final une croissance de l'ordre de 8 % en moyenne par an » pendant une vingtaine d'années, ce qui — selon lui — aurait permis de faire doubler le revenu par tête en fin de période (24).

— un an plus tard, c'est le taux de 7 % qui fut proposé par M. Moncef Guen (25).

Finalement, on le sait, les planificateurs décidèrent d'adopter un taux un peu moins ambitieux. Le tableau XII facilite les comparaisons avec les expériences étrangères; le tableau XIII rappelle les résultats obtenus en Tunisie depuis l'Indépendance et reproduit les perspectives 1962-71.

TABLEAU XII  
Taux de croissance du produit intérieur brut (1950-1958)

I - supérieurs à 10 %		III - compris entre 3 et 6 %	
Chine continentale	12 %	Birmanie	6 %
U. R. S. S.	11 %	Mexique	5 %
Bulgarie	10 %	Afrique du Sud	5 %
Vénézuéla	10 %	France	4 %
		Canada	4 %
II - compris entre 6 et 10 %		Pérou	4 %
Pologne	9 %	Portugal	4 %
Roumanie	9 %	Belgique	3 %
Israël	9 %	Etats-Unis	3 %
Allemagne Orientale	8 %	Inde	3 %
Tchécoslovaquie	8 %	IV - inférieur à 3 %	
Allemagne Occident.	7 %	Suède	2,9 %
Japon	7 %	Ceylan	2,8 %
Turquie	7 %	Royaume-Uni	2,2 %

Sources : O.N.U., *Etude sur l'économie mondiale*, tableaux 1-1 (p. 22) et 2-9 (p. 81), 1959.

Quelques remarques : Les années les plus récentes sont, on le sait, caractérisées par une chute brutale du taux de croissance de la Chine (mauvaises récoltes) et une diminution du taux en U.R.S.S. (le Plan 1959-65 prévoit 7,25 %). Il ne faut attacher qu'une signification limitée aux taux concernant le Vénézuéla (investissements pétroliers profitant surtout aux Grandes Compagnies américaines) et Israël (immigration exceptionnelle, aide de la Diaspora et réparations allemandes).

Il apparaît immédiatement à la lecture de ces tableaux que les Perspectives décennales se proposent des objectifs relativement ambitieux mais non irréalisables : si les buts choisis étaient atteints, la Tunisie sortirait probablement de l'état de sous-développement tragique dans lequel elle se trouve avec des dizaines d'autres nations. Certes, en tenant compte de l'accroisse-

(24) M. ZAAOUNI, « La planification en Tunisie », *Aspects et Perspectives...*, avril-mai 1960. Une erreur s'est d'ailleurs glissée dans les calculs de l'auteur. Compte tenu de la croissance démographique, le produit global doit passer de 200 à 541 millions de Dinars (nets au coût des facteurs), estime l'auteur. Mais nous devons alors estimer le taux de croissance requis à 4,98 % et non 8 %.

(25) M. GUEN, *op. cit.*, pp. 293 sq.

ment de la population, entre 2 et 3 %, la consommation par tête ne se hisserait pas à des standards de type européen (26).

TABLEAU XIII

Evolution et perspectives concernant le produit intérieur brut et la consommation globale (en millions de dinars-1957)

Années	P. I. B.	% de variation annuelle P. I. B.	Consommation globale C <sub>g</sub>	% de variation annuelle de C <sub>g</sub>
1956	248,7		253,4	
1957	238,5	- 4,1	230,6	- 9
1958	269,5	+ 13,0	250,7	+ 8,7
1959	258,2	- 4,2	237,4	- 5,3
1960	290,1	+ 12,4	269,4	+ 13,5
1961	279,5	- 3,7	278,5	+ 3,4
1962	287		254	
1963	304	+ 6	256	+ 0,8
1964	322	+ 6	264	+ 3,1
1965	341	+ 6	272	+ 3,0
1966	362	+ 6	287	+ 5,5
1967	384	+ 6	300	+ 4,5
1968	407	+ 6	317	+ 5,7
1969	432	+ 6	328	+ 3,5
1970	458	+ 6	344	+ 4,9
1971	486	+ 6	360	+ 4,7

#### b) Liquidation du chômage structurel.

La croissance rapide du produit global n'aurait qu'un intérêt limité si elle ne devait s'accompagner d'une résorption quasi-totale du sous-emploi. Le « socialisme tunisien » rejoint, au moins sur ce point, les préoccupations des économistes capitalistes contemporains et les doctrines issues de la *Théorie Générale* de Lord Keynes.

La Tunisie souffre du mal chronique des pays sous-développés : à l'heure actuelle, on peut estimer que plusieurs centaines de milliers de travailleurs (notamment dans les campagnes) n'exercent leur activité professionnelle que pendant une faible partie de l'année. Une évaluation du sous-emploi doit évidemment en tenir compte, à quoi il faut ajouter un nombre mal défini de chômeurs totaux (100 000 à 300 000, selon les auteurs).

Les Perspectives décennales ont prévu, pour 1971, une population active effectivement employée de 1 100 000 personnes. Objectif raisonnable mais nettement insuffisant, selon nous, pour éliminer les « chômeurs involontaires », i.e. cette partie de la population active qui accepterait de travailler au taux de salaires courants (27).

(26) La consommation moyenne par tête (mieux vaudrait la calculer par unité de consommation) doit atteindre en 1971 environ 72 dinars par an (846 F). Pour mémoire, signalons qu'elle était en 1960 en France de 4 000 F.

(27) Définition de J. M. Keynes.

Pour le montrer, nous avancerons trois raisons principales :

— En premier lieu, on peut se demander si les prévisions démographiques ne pèchent pas par excès d'optimisme. Elles reprennent des calculs antérieurement exécutés par un démographe du Service des Statistiques : ces travaux partent d'une hypothèse de décroissance continue des taux de fécondité. La population tunisienne musulmane croîtrait annuellement de 2,1 % entre 1956 et 1961, de 1,9 % de 1961 à 1966 et de 1,7 % au cours des cinq dernières années du Plan (28).

Au total, la population tunisienne (musulmane) atteindrait 4 millions vers la fin de 1962 et ne dépasserait pas 4 724 000 en 1971. Ces prévisions sont assez nettement inférieures à celles de MM. Henry et Pressat, de l'Institut National d'Études Démographiques (Paris) : 4,8 à 5,1 millions en 1970 (quelque 100 000 de plus en fin 1971). On ne voit pas comment se modifierait, dans les dix années à venir, le comportement des couples; au surplus, la baisse rapide de la mortalité infantile et juvénile se poursuivra vraisemblablement au cours de la prochaine décennie. Rien donc ne permet de prévoir une diminution du taux d'accroissement démographique, bien au contraire. Nous pensons que le taux moyen annuel sera d'environ 2,5 % entre 1962 et 1971.

— Supposons cependant que les perspectives les plus modérées trouvent confirmation. Pour une raison qui n'apparaît pas clairement, les Planificateurs ont estimé ne devoir prendre en considération que la classe d'âge comprise entre 20 et 60 ans.

Les jeunes de 15 à 20 ans seront-ils tous scolarisés en 1971 ? Il est prévu seulement une scolarisation totale au niveau de l'enseignement *primaire* : il est probable que la plus grande partie de ces jeunes gens, peut-être 200 000 de sexe masculin, seront disponibles sur le marché du travail.

— Notons enfin que les emplois féminins prévus pour 1971 ne dépasseront pas 100 000 sur un total de 1 100 000.

Toujours est-il, ces quelques réserves faites, qu'un réel effort est tenté pour réduire très considérablement le sous-emploi. Une grande victoire sur la misère et la déchéance de la société tunisienne serait remportée si, comme tout porte à le croire, les objectifs étaient atteints.

### c) *Redistribution verticale du revenu national.*

« La répartition équitable des revenus est l'un des objectifs fondamentaux que s'est assigné la Tunisie dans la planification du développement économique. Cet objectif découle de la nécessité d'assurer la promotion de l'homme sur le plan moral et matériel. L'objectif recherché n'est pas, en

(28) Cf. *Bulletin de statistiques et d'études économiques*, juillet-septembre 1959 (étude rédigée par M. Chadli TARIFA, « Perspectives d'évolution naturelle de la population tunisienne musulmane »).

D'après le même *Bulletin* (avril-juin 1960), l'accroissement de la population tunisienne aurait été de 76 700 en 1959 (+ 2,1 % en un an). Le taux serait de 2,5 % selon M. M. GUEN (*op. cit.*, p. 32), de 2 % d'après M. M. ZANOUNI (*article cité*), voisin de 3 % (ce qui est certainement excessif) selon M. R. GALLISSOT, in *L'économie de l'Afrique du Nord*, Paris, 1961, coll. « Que sais-je ? », p. 74.

La diversité des opinions tient à l'imperfection des statistiques toujours soulignée par les auteurs auxquels nous faisons référence.

effet, de développer l'économie tunisienne pour la seule fin de la développer, mais de faire en sorte que *toutes les couches de la population*, et plus particulièrement les moins favorisés, en profitent à la mesure de leurs efforts et aussi de leurs besoins; car la trop grande inégalité des revenus n'est pas seulement contraire à la justice sociale, elle constitue également un obstacle important au développement. » (29).

Cet objectif est-il susceptible d'être réalisé ? Nous ne le croyons guère. Contrairement à ce qu'affirme ce texte, *toutes les couches* de la population ne sont pas appelées à bénéficier du développement. En divisant les consommateurs en trois groupes sociaux (population rurale ayant un revenu inférieur à 90 dinars, population urbaine de même catégorie et reste de la population), on constate en effet que les planificateurs prévoient un accroissement considérable du niveau de vie des plus pauvres (multiplication par 2,75 et par 2) mais une diminution de 27 % (ou, selon d'autres estimations fournies par les mêmes auteurs, de 22 %) de la consommation par tête des catégories « aisées ». Ce groupe, délibérément sacrifié, serait formé de 550 à 600 000 personnes, c'est-à-dire probablement 150 à 200 000 producteurs actifs; la crainte est grande de voir ce groupe freiner consciemment ou non (faute de stimulant) l'effort collectif. Appartiennent à la classe supérieure des revenus non seulement les Européens — dont nous avons vu leur nombre diminuer considérablement — mais encore les petits commerçants, artisans, industriels, cadres subalternes, moyens et supérieurs des secteurs publics, semi-publics et privé. En un mot, il s'agit de ceux-là mêmes sur lesquels les planificateurs doivent s'appuyer.

Les tendances à une plus grande égalité dans la répartition sont assurément sympathiques et profondément respectables. Sont-elles compatibles avec les nécessités du développement ? Qu'on le veuille ou non, aucune croissance rapide (6 % par an est un taux assez exceptionnel pour un pays africain) ne peut être obtenue sans une inégalité certaine et notable dans la répartition (A chacun selon ses capacités...) : que cette inégalité soit le résultat de profits réalisés par des entrepreneurs schumpétériens ou de différences de rémunérations dans les traitements, appointements, émoluments, salaires et boni des fonctionnaires et assimilés ne change rien à l'affaire.

Joseph A. Schumpeter a montré, dans une page de *Capitalisme, socialisme et démocratie*, toute la complexité du problème qui, écrit-il, « ne consiste pas à répartir une quantité donnée, abstraction faite des principes de répartition des revenus, car ceux-ci réagissent, précisément, sur la quantité à répartir » (30). C'est dire que si le revenu à répartir était identique dans les deux hypothèses de répartition égalitaire et inégalitaire, l'économiste opérerait évidemment, pour des raisons d'ordre moral, en faveur d'une répartition égalitaire.

Rien n'interdirait aux planificateurs de poser comme objectif (réalisable) une politique de redistribution radicale du revenu; mais ils ne pourraient, *en même temps*, obtenir du système économique un taux élevé de crois-

(29) *Perspectives tunisiennes*, p. 68. Souligné par nous.

D'après ce texte, 2 740 000 tunisiens disposaient, en 1959, d'un revenu annuel moyen inférieur à 30 dinars environ, i.e. moins de 1 F par jour; plus de la moitié de cette classe de revenus serait constituée par des consommateurs disposant de moins de 0,50 F par jour.

(30) J. SCHUMPETER, p. 304 de la traduction française, Paris, Payot, 1951.

sance. Le fait est d'ailleurs implicitement reconnu par d'excellents esprits. Nous n'en donnerons qu'un exemple.

Un auteur écrit en 1961 : « L'application d'une politique d'austérité en Tunisie doit être générale : elle ne doit ménager aucune classe sociale, aucune profession et pouvoir être mûrement élaborée et exécutée dans un délai relativement court.

« Lorsque le sacrifice est général, il aura de fortes chances d'être accepté avec enthousiasme par la masse et avec compréhension par la grande majorité des classes qui supporteront dans la pratique tout le poids des sacrifices compte tenu des habitudes de vie acquises » (31).

Mais cet auteur est aussi un haut-fonctionnaire compétent qui désire accroître considérablement la productivité au sein des administrations. Avec tristesse, il constate que « la concurrence des secteurs public, semi-public et privé s'est exercée dans toute son ampleur au cours des quatre dernières années » et que beaucoup d'excellents fonctionnaires ont quitté leur administration. Un écart de rémunération assez considérable incite les meilleurs à aller travailler dans les banques, sociétés d'assurance, offices de mise en valeur, entreprises industrielles, etc., dont beaucoup sont de caractère semi-public. Une politique d'austérité généralisée ne devrait-elle pas s'accompagner d'une *diminution* des rémunérations privées et semi-publiques afin de freiner l'exode ? L'auteur n'aboutit *pas* à cette conclusion et, curieusement, réclame une *augmentation* des traitements (32). Or, compte tenu d'un certain surclassement des fonctionnaires, on peut estimer que les rémunérations publiques sont très comparables à celles des pays européens alors que le niveau de vie *moyen* est, en Tunisie, cinq à dix fois inférieur...

## B. — VOIES ET MOYENS DE LA PLANIFICATION

Des trois objectifs d'ordre macro-économique qui viennent d'être étudiés, celui qui concerne l'emploi de 1 100 000 personnes en 1971 sera très probablement réalisé, peut-être avant terme. Les deux autres semblant quelque peu contradictoires : l'avenir seul dira si nous nous trompons ou, à l'inverse, de quelle manière sera choisie la priorité; à notre avis, la croissance aussi rapide que possible sera préférée pendant au moins les premières années. Une politique de progrès social accentuée, réalisée au détriment des groupes économiques les plus dynamiques, pourrait en effet aboutir à une stratégie de « contre-planification » (pour reprendre l'expression de M. B. Cazes).

De toutes manières, la croissance, le développement et le progrès ne peuvent être obtenus qu'au prix de transformations radicales des comportements d'ordre économique et « extra-économique » : accroissement considérable de la propension à l'épargne et à l'investissement, transformations du cadre institutionnel et des structures psycho-sociales.

(31) M. ZAAOUNI, « Les obstacles au développement agricole en Tunisie », *Aspects et perspectives...*, janvier 1961.

(32) M. ZAAOUNI, « Le rôle de l'administration dans l'exécution « du Plan », *même revue*, mars-avril 1962.

a) *Épargne et investissement.*

Le taux de croissance souhaité — 6 % — exige un investissement net annuel relativement considérable : cet investissement peut être réalisé sur épargne interne et sur épargne externe (aide étrangère).

Le problème, tout à fait classique pour les économistes de la croissance, se pose dans les termes suivants : combien faut-il consacrer d'unités monétaires à l'investissement pour obtenir une croissance du produit global net de une unité monétaire (le raisonnement peut aussi être conduit en prenant des pourcentages). Les économistes tunisiens ont choisi une hypothèse de travail très précise sous la forme d'une *coefficient de capital* (marginal) de quatre. Cette valeur nous paraît parfaitement correspondre aux nécessités actuelles du développement économique. Le tableau XIV, établi par nous, prouve la justesse de ce choix.

TABLEAU XIV  
Corrélation des séries du P.I.N. réel et de P.I.N.  
calculé dans l'hypothèse d'un coefficient de capital de 4  
(en millions de dinars aux prix de 1957)

Années	P. I. B. réel (1)	A réel (2)	P. I. N. réel (3)	I <sub>n</sub> réel (4)	P. I. N. calculé (5)	Ecart en % entre (3) et (5)
1950	204,2	8,2	196,0	33,8	196,0	nul
1951	206,3	9,2	197,1	35,1	204,5	- 3,5 %
1952	231,8	10,3	221,5	29,6	213,3	+ 3,5 %
1953	240,5	11,2	229,3	29,1	220,7	+ 3,8 %
1954	245,7	12,0	233,7	24,0	228,0	+ 2,4 %
1955	233,2	12,7	220,5	22,6	234,0	- 6,4 %
1956	248,7	13,4	235,3	15,1	239,6	- 1,8 %
1957	238,5	13,8	224,7	9,3	243,4	- 9,0 %
1958	269,5	(14,5)	(255,0)	(13,3)	(245,8)	+ 3,5 %
1959	258,2	(15,2)	(243,0)	(16,4)	(249,1)	- 2,5 %
1960	290,1	(16,0)	(274,1)	(29,7)	(253,2)	+ 7,3 %

} moy. :  
- 0,27 %

Le graphique B permet de se rendre compte de la validité de l'hypothèse de travail : un coefficient marginal de capital égal à 4 ou, ce qui revient au même, un taux de rendement de l'investissement net de 25 %.

Cela étant, il devient alors aisé de calculer l'investissement brut ou net exigé et, compte tenu d'apports extérieurs prévisibles (ou souhaités), l'épargne interne brute ou nette. Le tableau XV retrace l'évolution depuis 1956 et les séries prospectives de l'épargne interne, du déficit extérieur (net utilisable) et de l'investissement. Nous raisonnerons « au brut ».

Par rapport à 1956-61, l'effort à faire en 1971 est donc très considérable : multiplication par 6 de l'épargne interne en valeur absolue et par 3,7 de la propension à l'épargne, doublement du taux d'investissement brut.

Afin de ne pas surcharger notre texte de séries statistiques, nous résumons ces résultats (et quelques autres) dans les graphiques C, D, E et F auxquels nous nous permettons de renvoyer.

TABLEAU XV  
Épargne brute interne et investissement brut  
(millions de dinars-1957)

Années	Épargne brute	Propension à l'épargne %	Déficit extérieur	Investis- sement brut	Taux d'in- vestisse- ment %
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1956	4,7	1,9	33,2	28,5	11,4
1957	7,9	2,9	15,2	23,1	9,7
1958	18,8	7,0	9,0	27,8	10,3
1959	20,8	8,1	10,8	31,6	12,2
1960	20,7	7,1	25,0	45,7	15,8
1961	1,0	0,4	52,0	53,0	19,0
1962	33	11	40,6	73,6	25,7
1963	48	16	39,3	87,3	28,7
1964	58	18	39,3	97,3	30,2
1965	69	20	38,6	107,6	31,5
1966	75	21	39,1	114,1	31,5
1967	84	22	36,7	120,7	31,4
1968	90	23	41,4	131,4	32,3
1969	104	24	34,4	138,4	32,0
1970	114	25	35,5	149,5	32,6
1971	126	26	30,9	156,9	32,3

(4) = (1) + (3).

(2) = (1) divisé par le P.I.B.

(5) = (4) divisé par le P.I.B.

(3) = évaluation monétaire d'un flux défini comme « l'excédent net de biens et de services mis à la disposition d'une collectivité nationale au cours d'une certaine période » (définition de Eliane Betout-Mossé in *Revue économique*, 1962, p. 594).

#### b) Transformations des structures institutionnelles et psycho-sociales.

L'élaboration d'un modèle prospectif ne saurait suffire à réaliser le développement ni à faire bénéficier les masses et les élites d'un progrès social substantiel : depuis fort longtemps, les économistes ne sont plus esclaves de la « mécanique des quantités globales ». Autre chose est de dresser des plans de développement, autre chose de les réaliser. Le milieu social doit évidemment devenir assez plastique pour accueillir avec sympathie les ordres, directives ou impulsions de la Centrale planificatrice.

Les résistances peuvent d'abord émaner des entreprises elles-mêmes.

La Tunisie va-t-elle totalement se soustraire aux règles du jeu du capitalisme contemporain ? On ne peut l'affirmer, bien que les tendances favorables au socialisme d'Etat intégral soient prédominantes. Les entreprises privées seront-elles autorisées à poursuivre leur activité ? Une ambiguïté subsiste qui nous paraît dommageable au succès même du Plan : compter sur le secteur privé et lui interdire dans le même temps d'accomplir sa fonction (maximisation du profit), n'est-ce pas, en fin de compte, se résigner, peut-être

involontairement, à la disparition à très court terme de la plupart des firmes ?

M. André Nicolaï signale très justement (33) :

La Perspective décennale note : « En ce qui concerne les investissements à réaliser au cours de la décennie, nous avons supposé que tout ce qui est infrastructure relève de l'administration, le reste des entreprises », *sans préciser le statut de ces entreprises.* »

En effet, de deux choses l'une : ou bien, ces « entreprises » ne seront que des unités d'exploitations publiques ou coopératives étroitement surveillées, et dans ce cas l'ensemble des investissements relève de l'administration (lato sensu); ou bien, on laisse subsister les entreprises privées, et on voit mal comment on les obligerait à investir puisque une telle obligation serait incompatible avec leur propre pouvoir d'appréciation de la conjoncture politique et économique.

Les résistances viennent aussi des élites et futures élites dont le pays a si grand besoin. Aux étudiants réunis en août 1962, M. Ahmed Ben Salah déclarait sans ambages (34) :

« L'obstacle le plus important à l'épanouissement du pays est le manque d'enthousiasme de la génération montante. Il ne peut y avoir de progression sans un effort commun de toutes les couches de la nation. D'autre part, nous avons constaté que les jeunes refusent les responsabilités qui leur sont confiées dans les organismes gouvernementaux. Ils ne pensent en effet qu'aux questions matérielles, supputent les rémunérations qu'on leur propose, mesurent le degré d'importance de la fonction qu'ils sont appelés à occuper. Cet état d'esprit est quasi-général. »

Le développement économique *planifié* exige pourtant que soient extirpées ces séquelles d'individualisme. A moins que le régime n'évolue vers un type de capitalisme concerté à planification souple...

\*  
\*\*

L'économiste doit maintenant attendre quelques années avant de juger de l'efficacité de la nouvelle politique économique. Si les planificateurs réussissaient dans leur entreprise, ce serait assurément une remarquable victoire sur la misère.

« Ce qui importe, ce que l'on doit savoir, déclarait le 10 décembre 1959 le Président Bourguiba, c'est que j'ai pris des engagements envers ce peuple : nous avons promis d'élever son niveau de vie et de le dégager du sous-développement le plus rapidement possible. Tel est l'impératif qui s'impose à moi en tant que responsable des destinées de ce peuple. »

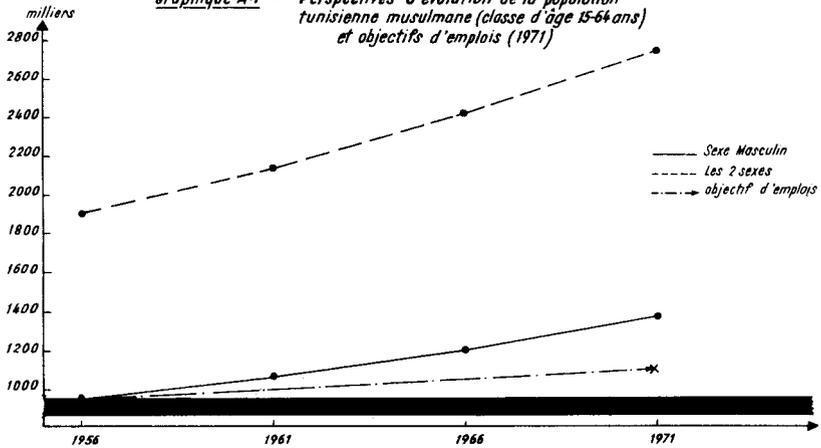
*Ad augusta per angusta.*

Claude ZARKA.

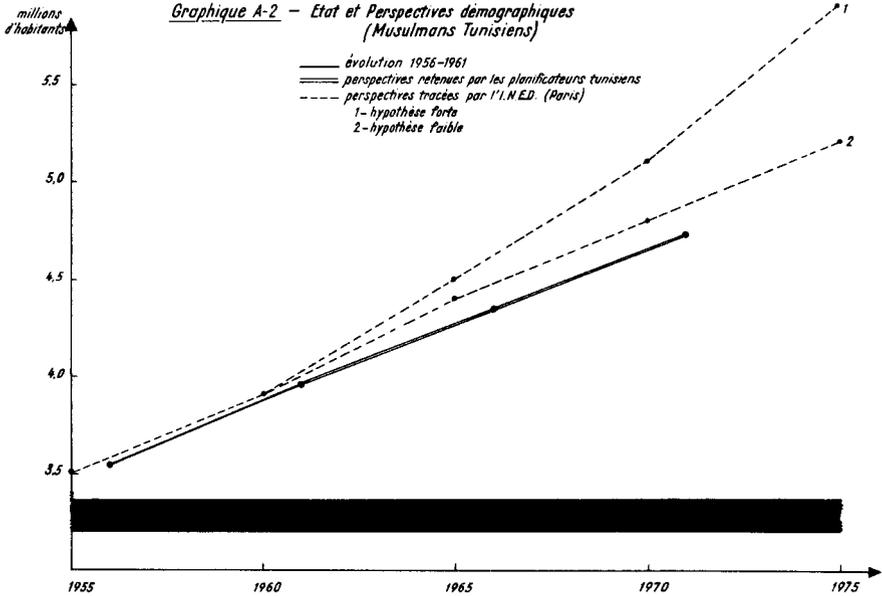
(33) Article cité en *Tiers-Monde*, 1962. C'est nous qui soulignons.

(34) D'après le *Petit Matin* (quotidien de langue française) du 7 août 1962.

**Graphique A-1 - Perspectives d'évolution de la population tunisienne musulmane (classe d'âge 15-64 ans) et objectifs d'emplois (1971)**

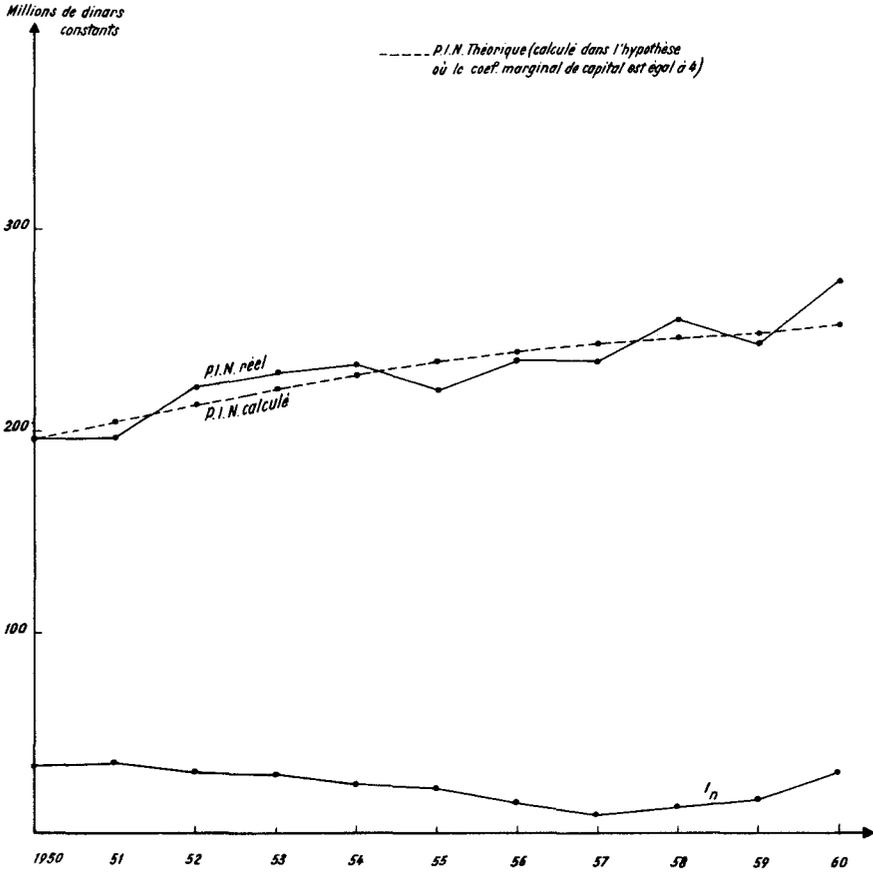


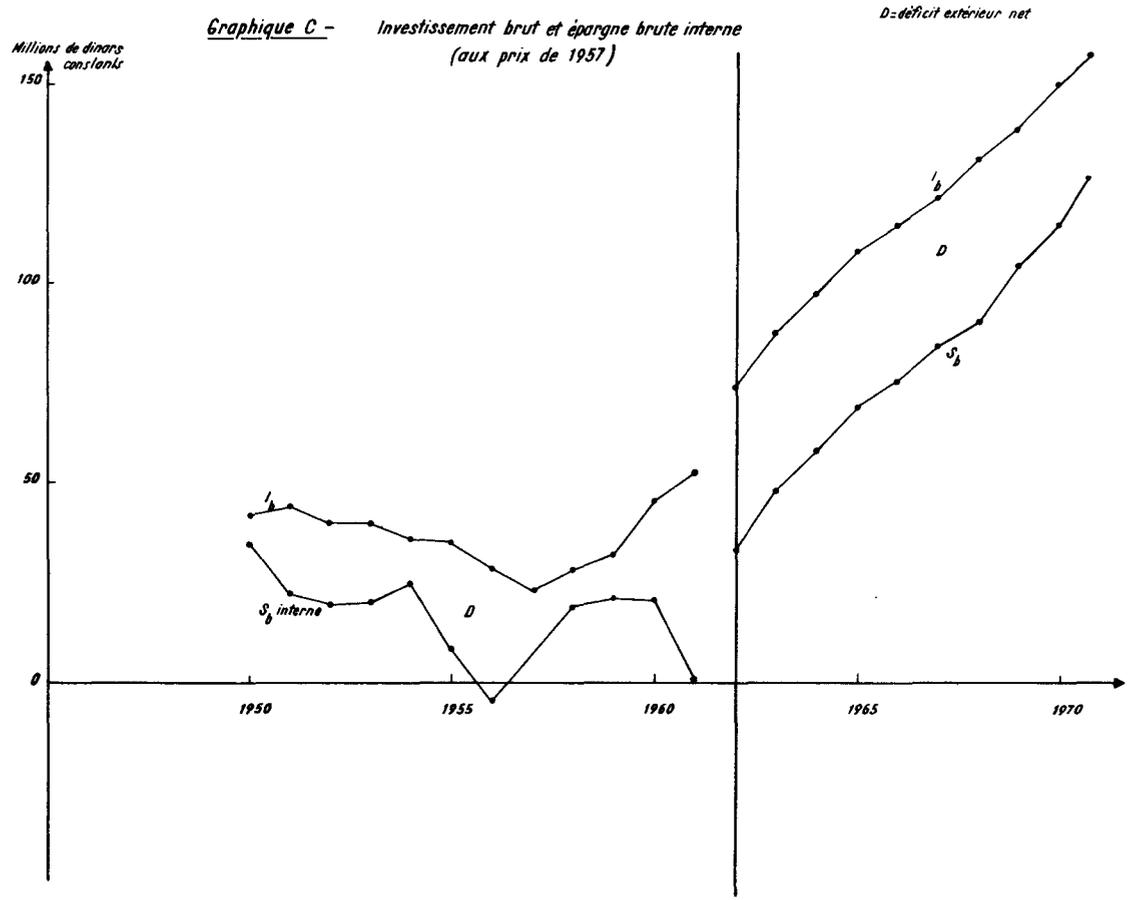
**Graphique A-2 - Etat et Perspectives démographiques (Musulmans Tunisiens)**



Relations entre l'investissement net ( $I_n$ )  
et le Produit intérieur net (P.I.N.)

Graphique B

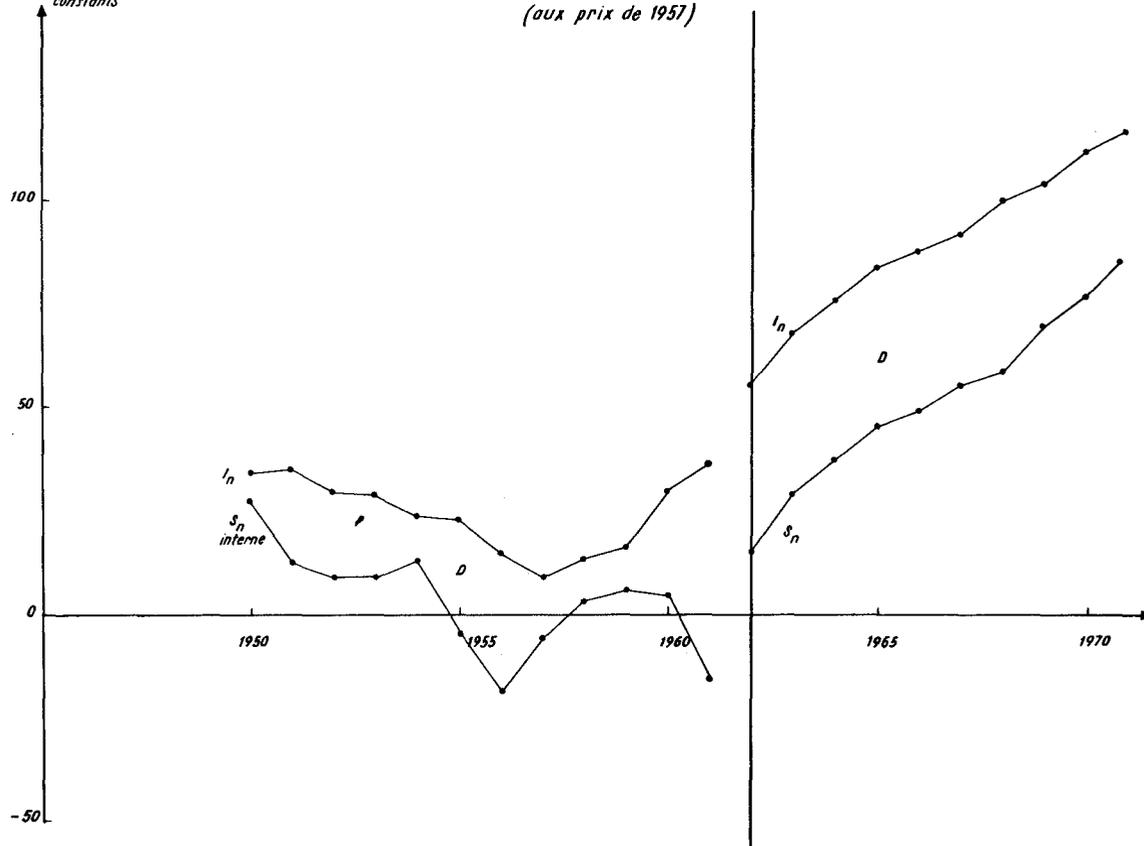




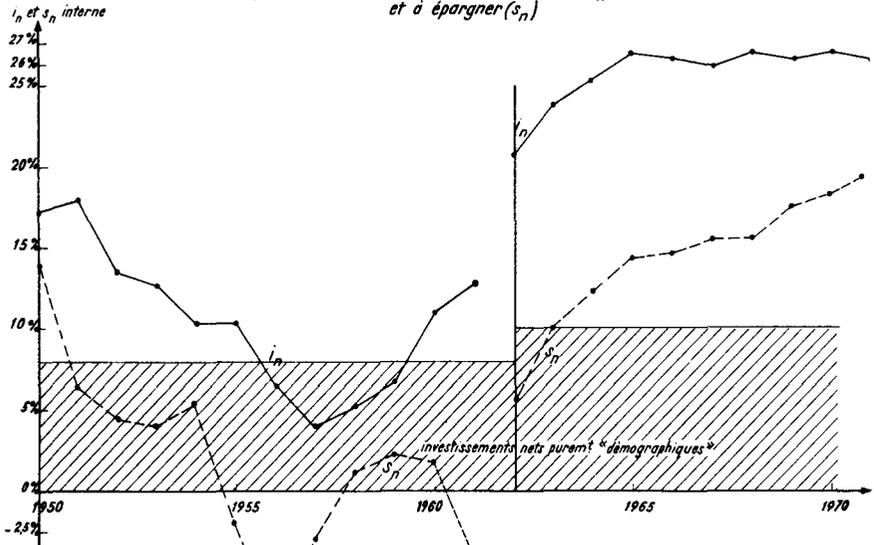
Millions de dinars constants

Graphique D - Investissement net et épargne nette interne  
(aux prix de 1957)

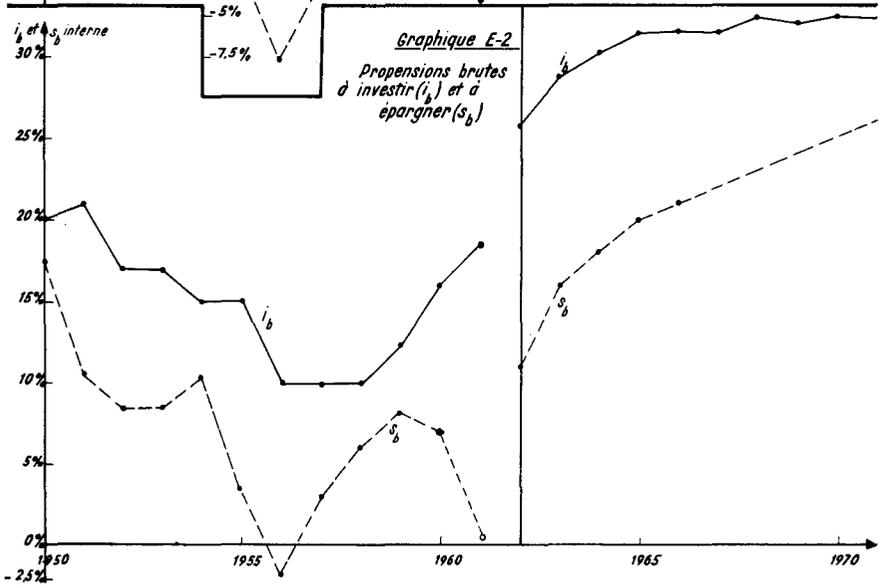
D = déficit extérieur net



Graphique E-1 - Propensions nettes à investir ( $i_n$ )  
et à épargner ( $s_n$ )



Graphique E-2  
Propensions brutes  
à investir ( $i_b$ ) et à  
épargner ( $s_b$ )



Milliards de dinars constants

Graphique F - Produit intérieur brut, Consommation et épargne brute (aux prix de 1957)

